



Giflé un ex conjoint très provocateur.

Par **muloche**, le **23/01/2020 à 10:47**

bonjour,

etant en couple. L'ex de ma conjointe ne cesse de mentir. Influence les enfants et m'insulte. Il est totalement dans la provocation. Comme si il cherchait a ce que je le gifle ou pire.... ayant un caractere fort et ne me laissant pas faire. J'essai d'avoir une retenue car je vois tres bien où il veut en venir. Il me pousse a la faute. M'insulte et se moque de mon handicapé.,Mais voila ma patience a des limites et je pense sincerement qu'un jour la gifle va partir. Ai je le droit de me defendre? Quels sont les solutions. Je suis un peu perdu.

Par **jodelariege**, le **23/01/2020 à 11:51**

bonjour

vous n'avez pas le droit de vous defendre par la violence physique ce ne sont que des mots ,gardez votre calme et vos distances avec ce monsieur...ne répondez pas à ses provocations

Par **youris**, le **23/01/2020 à 12:03**

bonjour,

vous avez le droit de vous défendre, mais votre défense doit être proportionnée au comportement de l'ex de votre conjointe.

vous pouvez déposer une plainte pour insultes contre cette personne.

le plus simple est de ne pas rencontrer cette personne.

salutations

Par **Visiteur**, le **23/01/2020 à 12:34**

Bonjour 😊

Pas de solution juridique.

Sur le plan de l'attitude à adopter, je rejoins mes collègues. Répondez plutôt verbalement sans jamais employer d'insultes (on ne sait jamais), et en cas d'agression physique de sa part, déposez plainte.

Par **muloche**, le **24/01/2020** à **07:53**

Je vous remercie pour vos reponses. Cet homme est trop lache pour m'agresser physiquement. Je vais suivre vos conseils a la lettre et déposer une main courante. Histoire de prevenir les autorités au cas où cela degenere. Merci beaucoup